COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE ARRETE N° 049/2021 Annule et remplace l'arrêté 046/2021

OBJET: Règlementation de la circulation Avenue Lucien Blanc Travaux sur réseau eaux Pluviales.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvé par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société STPML en date du 30 mars 2021.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux sur le réseaux d'eaux pluviales **CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des piétons et de ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

ARRETONS

ARTICLE 1: Du lundi 29 mars 2021 au vendredi 30 avril 2021, la chaussée sera réduite <u>pendant les week-ends</u> entre le chemin du Rat et l'impasse Lucien Blanc.

ARTICLE 2 : La voie cyclable et le trottoir sont supprimés, sur cette portion, dans le sens route de Bordeaux- RD489- Route de Marcy-RD30-.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdits au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché par l'entreprise aux abords immédiats des travaux 48 heures avant.

ARTICLE 5: Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu-la-Varenne
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société STPML, 50 Avenue Marcel Merieux, 69280 SAINTE CONSORCE

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 01 avril 2021

LE MAIRE : B. ROMIER